

IMAFLEX INC.

5710, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec), H4C 1V2

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'une assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Imaflex inc. (la « **société** ») aura lieu le 20 juin 2016, à 15 h (heure de Montréal) au bureau de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., 1, Place Ville Marie, Bureau 4000, Montréal, Québec, Canada :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la société;
3. nommer les auditeurs de la société pour l'exercice en cours, et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de ceux-ci; et
4. traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée ou tout ajournement de celle-ci.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « **circulaire** »), un formulaire de procuration et une enveloppe-réponse sont annexés au présent avis de convocation à l'assemblée.

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en complétant un formulaire de procuration. S'il vous est impossible d'assister à l'assemblée, veuillez compléter et signer la procuration ci-jointe et la retourner dans les plus brefs délais dans l'enveloppe-réponse qui vous est fournie à cette fin. Les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément à vos instructions indiquées dans la procuration. Veuillez prendre note que ladite procuration ne sera pas valide tant qu'elle ne sera pas déposée aux bureaux de Services aux investisseurs Computershare inc. (« **Computershare** »), 100, University Avenue, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 au plus tard à 15 h (heure de l'Est) le 16 juin 2016 ou au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'ouverture de toute reprise de l'assemblée à la suite d'un ajournement. La personne nommée à titre de fondé de pouvoir n'a pas besoin d'être actionnaire de la société.

Avis est aussi donné par la présente que le conseil d'administration de la société a fixé la date de clôture des registres pour l'assemblée en date du 16 mai 2016 (la « **date de clôture des registres** »). Seuls les détenteurs d'actions ordinaires à la date de clôture des registres auront droit de recevoir un avis de convocation. Les actionnaires à la date de clôture des registres auront le droit de voter à l'assemblée.

SIGNÉ à Montréal, Québec, ce 24 mai 2016.

PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Par : (s) Joseph Abbandonato
Président et chef de la direction